



## Aide sociale (remboursement sur succession)

Par **sunshine92**, le **01/08/2012** à **12:21**

bonjour

Ma mère a été pensionnaire d'une maison de retraite jusqu'à son décès (45 mois)

Ses pensions de retraite ont été perçues par les services fiscaux qui devaient lui en reverser 10 % ...

Une « aide » a été versée par le Conseil Général ; celui-ci entend en récupérer la totalité

Je possède un document intitulé « suivi dépenses/recettes » qui fait état d'une somme récupérable de : dépenses (maison de retraite) - recettes (pension de retraite) = somme réclamée aux héritières

Dépenses : j'ai une attestation de la maison de retraite qui reprend le même chiffre

Recettes :

- ce document ne comptabilise aucun revenu pour plus de 18 mois
- d'après les avis d'imposition que je possède (il m'en manque) il s'avère qu'elles sont largement supérieures aux 90% indiqués
- je possède un courrier de la trésorerie qui fait état d'une « provision » (non versée à ma mère) de plus de 5.000 €.....

J'ai adressé des lettres recommandées (sans enveloppe) au Conseil Général, à la trésorerie et à la DDFIP sans qu'aucune réponse ne me soit faite.

J'espère obtenir un conseil voir une aide ici

Merci d'avance

Par **toto**, le **01/08/2012** à **16:13**

Bjr,

je suppose que votre mère était sous tutelle d'une association dépendant du CG, mais qui a sa propre autonomie

le service du CG qui attribue l'aide aux personnes âgées est indépendant de l'association, ils ne peuvent donc pas connaître la gestion du tuteur

votre cas est surprenant, puisque votre mère avait des revenus suffisants pour le paiement de la maison de retraite, avait-elle une aide pour compléter les 10 % pour son argent de poche ?